

# **REGLEMENT**

## **Championnat d'échecs jeunes du Tarn et Garonne 2019**

### **CONDITIONS GENERALES**

#### **Article 1.1 : Conditions de participation**

Peuvent y participer tous les jeunes possédant la licence 2019-2020 de la Fédération française d'échecs A ou B et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

#### **Article 1.2 Organisation**

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et l'Echiquier club montalbanais. Il se déroulera le dimanche 15 décembre 2019 au centre de loisirs du Ramiérou à Montauban . Le pointage des participants se fera jusqu'à 9 h 15. Le début des rondes est fixé à 9 h 30.

#### **1.3 Catégories**

Les championnats se déroulent en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes(U016), benjamins(U14) pupilles(U12), poussins(U10), petits-poussins (U08).

Il est organisé un tournoi mixte par catégorie.

Un joueur ou une joueuse peut participer dans une catégorie supérieure. Dans le cas où il ne serait pas pré-qualifié pour le championnat de ligue, il ne peut prétendre alors à une qualification que dans la catégorie où il aura choisi de concourir.

De manière exceptionnelle, en cas de très faible nombre de participants dans une catégorie, on pourra regrouper deux catégories mais seules les parties dans une même catégorie comptent pour la qualification.

### **TOURNOIS**

#### **2.1 Cadences:**

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon les cadences suivantes :

Pour les catégories poussins (U10) et petits poussins(U08) : 20 min + 10 s par coup

Pour les catégories pupilles(U12) , benjamins(U14) , minimes(U16) : 30 mn + 10 secondes par coup

#### **2.2 Tournois**

Dans chacun des tournois, les joueurs seront appariés au système suisse (logiciel Papi) sauf dans le cas d'un nombre de participants inférieur à 6. Dans ce cas, les joueurs seront appariés en toutes rondes.

#### **2.3 Coups illégaux**

Dans les catégories Petits poussins (U08), Poussins(U10) et Pupilles, la partie sera perdue après le 3ème coup illégal achevé. Dans les catégories benjamins(U14) et minimes(U16), la partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

## **2. 4 Classement**

Le classement est établi au nombre de points (voir grille américaine du tournoi ou grille Berger) . En cas d'égalité de points, les départages suivants sont utilisés : (excepté pour les titres de champions départementaux, voir 2.5)

- 1 Buchholz Tronqué
- 2 Cumulatif
- 3 Performance

## **2. 5 Départage**

En cas d' ex-æquo, des matches de départage seront organisés pour les titres de champions départementaux.

- 1) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.
- 2) S'il y a plus de 2 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.
- 3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les blancs, 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

## **2. 6 Qualifications**

Dans chaque catégorie, pour les garçons comme pour les filles, le système de qualification pour le championnat de la ligue d'Occitanie est le suivant: le nombre de qualifiés est la moitié des participants à chaque championnat départemental (la moitié des garçons et la moitié de filles).

- Si 1 ou 2 joueurs alors 1 qualifié,
  - Si 3 ou 4 joueurs alors 2 qualifiés,
  - Si 5 ou 6 joueurs alors 3 qualifiés,
- etc

S'il y a égalité entre 2 (ou plus) joueurs pour les dernières places qualificatives, la qualification sera déterminée exclusivement par la place dans le classement du tournoi. Aucun repêchage ne sera possible.

Il y aura au moins deux qualifiés par catégorie.

Les joueurs qualifiés d'office grâce au précédent championnat de France n'enlèvent pas de place qualificative.

## **2.7 Repêchage**

La qualification implique la participation effective du joueur au championnat départemental jusqu'à la dernière ronde.

Aucun repêchage d'un joueur absent ne sera possible.

## **2.8 Qualifié d'office pour le Championnat Régional**

Un joueur(se) ayant fait la moitié des points au précédent championnat de France est qualifié d'office au championnat régional de la saison en cours si celui-ci (celle-ci) demeure dans la même catégorie d'âge.

Si, entre-temps, il change de catégorie d'âge, alors il devra obtenir 5/9 au précédent championnat de France pour être qualifié d'office au championnat régional.

## **ARBITRAGE**

### **3.1 Choix des arbitres**

Les différents tournois sont supervisés par l'arbitre principal Frédéric Rivière, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental.

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

### **3.2 Réclamation**

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

### **3.3 Commission d'appel**

La commission d'appel est composée de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

## **DIVERS**

### **4.1 Encadrement**

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

### **4.2 Résultats**

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le dimanche soir à 17 h 30. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

### **4.3 Droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.